



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1996/14
24 juin 1996

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et de
la protection des minorités
Quarante-huitième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

LA REALISATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les relations entre la jouissance des droits de l'homme,
en particulier les droits économiques, sociaux et culturels,
et la répartition du revenu. Rapport provisoire établi
par M. José Bengoa, Rapporteur spécial

INTRODUCTION

A. Objet et aperçu du document

1. La pauvreté et les inégalités sociales croissantes qu'engendre la croissance économique mondiale sont l'une des grandes préoccupations de la communauté internationale. L'étude et l'observation de l'évolution de l'économie à l'échelle nationale et internationale, du point de vue des droits de l'homme et en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, sont donc de plus en plus importantes. Le premier rapport de M. Eide (E/CN.4/Sub.2/1994/21) et notre premier rapport (E/CN.4/Sub.2/1995/14) touchaient à des questions d'ordre conceptuel et théorique touchant la répartition du revenu. Nous avons choisi, dans ce deuxième rapport, de présenter des données empiriques sur ces sujets. Nous nous efforcerons de dégager les données les plus représentatives de la situation actuelle et, conformément à notre mandat, de concevoir des indicateurs qui permettent de mieux comprendre ces phénomènes.

2. Le rapport se compose de trois parties, plus une introduction et une conclusion. L'introduction a pour objet de montrer ce que représente l'économie du point de vue des droits de l'homme. L'économie, on le sait, s'est éloignée de plus en plus des "sciences humaines", et nombreux sont ceux qui considèrent qu'elle n'est pas loin d'être une science exacte. Nous sommes convaincus néanmoins qu'il est possible de considérer l'économie - chiffres et tendances - du point de vue des droits de l'individu. La première partie du rapport contient une étude de la répartition du revenu au niveau international qui montre, données et chiffres à l'appui, que la richesse a de plus en plus tendance à être concentrée entre les mains d'un petit groupe de pays. On y trouve un aperçu des politiques de coopération internationale qui sont censées avoir pour objet d'empêcher cet énorme fossé de continuer de se creuser. La deuxième partie contient une analyse de la répartition du revenu au niveau national. Il s'agit d'une analyse empirique dans laquelle nous nous sommes efforcés a) de dégager les principales tendances, b) de concevoir un indicateur permettant de classer les pays en fonction du mode de répartition interne du revenu; et c) de proposer une classification des pays en fonction du mode de répartition des richesses au niveau national. La Sous-Commission devra débattre de l'intérêt des indicateurs retenus dans le présent rapport. Dans la troisième partie, l'auteur examine le lien entre la répartition du revenu au niveau national et international et l'éducation et la pauvreté, conformément au mandat défini par la Sous-Commission. Comme chacun sait, et comme nous l'avons relevé dans notre rapport préliminaire, l'éducation influe considérablement sur le rapport entre la croissance économique et la pauvreté. Nul ne conteste qu'une société dans laquelle le niveau d'éducation est élevé est mieux à même de se faire une place sur les marchés et de trouver une solution satisfaisante à ses problèmes qu'une société dans laquelle l'éducation n'est pas généralisée. La pauvreté est étroitement liée à la répartition du revenu et est abordée dans le présent rapport en termes généraux. Elle devrait, comme il est dit dans le plan de travail, être le thème principal de notre troisième rapport (rapport final). Dans la conclusion, nous analysons une fois de plus l'intérêt du concept de l'égalité des chances en tant que moyen de renforcer la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels.

B. Les droits de l'homme et l'économie mondiale

3. Dans le rapport de 1995 de la Banque mondiale, il est dit qu'en 1978 "un tiers environ de la population active du monde vivait dans des pays à économie planifiée. Un autre tiers au moins vivait dans des pays faiblement rattachés aux interactions internationales par suite de barrières protectrices mises au commerce et aux investissements". Qui plus est, vers l'an 2000, c'est-à-dire d'ici quatre ans, si les tendances actuelles se maintiennent, moins de 10 % de la population active vivra dans ces pays, où habitaient et travaillaient auparavant les deux tiers de l'humanité. La mutation que l'économie mondiale a connue ces dernières années a été brutale; elle est suffisamment évidente pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y étendre ici. Selon le rapport de la Banque mondiale, du fait de cette mutation une insécurité croissante se fait jour dans les pays riches aussi bien que dans les pays pauvres ... "et on ne peut pas dire que la croissance économique et l'intégration de plus en plus grande des économies aient résolu le problème de la pauvreté et du dénuement dans le monde. En fait, le nombre de pauvres pourrait encore augmenter" 1/.

4. Les droits de l'homme sont l'impératif éthique adopté et défini par les Etats à l'échelle universelle. Dans le rapport préliminaire que nous avons présenté à la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1995/14), nous avons souligné la responsabilité et les devoirs des Etats en ce qui concerne la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et tenté de les définir au regard des sociétés modernes et de la globalisation de l'économie. C'est pourquoi on trouvera dans le présent rapport une étude de la répartition du revenu au niveau international et au niveau national, considéré du point de vue de ces droits.

5. La répartition du revenu est un indicateur satisfaisant pour mesurer le degré d'équité ou d'inéquité qui prévaut dans une société et de l'existence ou de l'absence de chances pour un secteur de la population, dans une région géographique donnée. C'est un instrument qui permet de se faire une idée de la réalisation des droits de l'homme.

PREMIERE PARTIE

C. La répartition du revenu au niveau international

6. La principale caractéristique de l'économie mondiale depuis une trentaine d'années est la concentration des richesses. En 1980, les huit principaux pays industrialisés (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Canada et Australie) représentaient 58,30 % du produit mondial total. En 1994, ce chiffre était passé à 68,07 %. Le tableau 1 2/ contient des données sur la croissance des pays industrialisés depuis 1960. Il a été établi en dollars courants, élément de mesure qui, en dépit des distorsions évidentes dues à l'inflation et à l'évolution du pouvoir d'achat, a le mérite d'être concret et compréhensible de tous.

Tableau 1

PIB par région ou par groupe de pays
(en dollars E.-U. courants)

	1960	1970	1980	1990	1994
Pays industrialisés	945 010	2 101 285	8 453 566	17 475 008	20 139 818
Afrique	28 774	68 569	361 773	412 813	455 477
Asie	77 641	139 928	885 304	1 558 414	2 313 222
Océanie	587	1 585	6 504	10 563	13 090
Europe	13 385	19 310	229 619	244 307	252 770
Moyen-Orient	17 445	39 643	454 964	910 186	507 275
Amérique	65 854	158 215	816 075	1 157 306	1 284 531
Total	1 148 696	2 528 534	11 207 805	21 768 598	24 966 184

7. Depuis 1960, le revenu des pays industrialisés a été multiplié par 21. Si celui de l'Afrique avait progressé au même rythme, le PIB aurait été de 631,4 milliards de dollars en 1994. Or, le revenu réel n'a pas dépassé cette année-là 455,4 milliards de dollars, ce qui représente une perte nette de 176,0 milliards ou près de 40 % (39,5) sur 30 ans. En Amérique latine, dans le même temps, les chiffres ont progressé d'un peu moins de 100 milliards (97,3), toujours en monnaie courante. L'Asie, qui compte un petit groupe de pays hautement développés, en particulier le Japon, a enregistré une augmentation du produit intérieur brut 3/. Cette tendance à la concentration apparaît également à la lecture du tableau ci-après qui contient les chiffres correspondants exprimés en pourcentage ce qui donne une meilleure idée relative du processus de concentration.

Tableau 2

PIB par région ou par groupe de pays
(en pourcentage)

	1960	1970	1980	1990	1994
Pays industrialisés	82,27	83,10	75,43	80,28	80,67
Afrique	2,50	2,71	3,23	1,90	1,82
Asie	6,76	5,53	7,90	7,16	9,27
Océanie	0,05	0,06	0,06	0,05	0,05
Europe	1,17	0,76	2,05	1,12	1,01
Moyen-Orient	1,52	1,57	4,06	4,18	2,03
Amérique	5,73	6,26	7,28	5,32	5,15
Total	100	100	100	100	100

8. L'Afrique et l'Amérique latine, dont la part dans l'économie mondiale était en augmentation - légère, mais significative - entre 1960 et 1980, ont

perdu pied à partir des années 80, appelées "les années perdues" même si cette tendance se poursuivait encore en 1994.

9. Si l'on considère l'ensemble des pays du monde en fonction du PIB, la répartition du revenu au niveau mondial au cours des dernières décennies (tableau 3) témoigne également d'un important degré de concentration. Les pays n'ont pas été classés ici en régions mais en groupes allant des plus riches aux plus pauvres, par tranches de 20 %. Nous appellerons les premiers pays aux revenus les plus élevés et les seconds pays aux revenus les plus faibles.

Tableau 3 4/

Répartition internationale du PIB, par quintiles
(part en pourcentage)

	1960	1970	1980	1990	1996
Quintile I	90,20	92,73	89,33	92,84	92,42
Quintile II	6,67	5,21	8,37	5,68	6,03
Quintile III	2,13	1,52	1,66	1,02	1,12
Quintile IV	0,78	0,43	0,51	0,39	0,36
Quintile V	0,21	0,11	0,13	0,07	0,07
Total	100	100	100	100	100

	1960	1970	1980	1990	1994
Echantillon	121	157	156	167	167

10. Le fossé entre ces deux catégories de pays ne fait que se creuser. Nous nous bornerons à le répéter et à présenter une série de données qui illustrent ce phénomène. Le revenu annuel par habitant des 20 % les plus pauvres de la population mondiale était de 301 dollars E.-U. en 1992 et celui des 20 % les plus riches de 19 542 dollars. Si l'on se fonde sur le nombre de personnes et non sur le nombre de pays, le chiffre correspondant est de 163 dollars E.-U. par an pour le groupe le plus pauvre et de 22 808 dollars par an pour le groupe le plus riche, ce qui représente 79,0 % du revenu mondial.

11. Il convient de relever qu'une tendance secondaire, mais non moins importante, se manifeste au niveau des grandes régions du monde. La concentration régionale est également très importante et souvent masquée par la somme des chiffres. Dans les pays industrialisés, les six principaux pays représentent 80 % du PIB total. En Afrique, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Nigéria et le Maroc monopolisent 64,46 % du PIB régional. En Asie, la Chine, la République de Corée, l'Inde et l'Indonésie représentent 68,6 % et en Amérique latine, le Mexique, l'Argentine et le Brésil, 63,01 % du PIB de la région.

12. Les données montrent donc qu'il existe deux processus de concentration concomitants, dont l'un se manifeste au niveau mondial, entre les pays riches et les pays pauvres, l'autre au niveau régional, généralement entre grands pays et petits pays.

D. La coopération internationale et le fossé entre pays riches et pays pauvres

13. La prise de conscience par les pays du monde des inégalités et du déséquilibre en matière de répartition du revenu au niveau international s'amplifie. Beaucoup de lecteurs penseront sans doute que le présent rapport ne fait que reprendre des idées bien répandues. Le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague a joué un rôle important dans cette prise de conscience. Dans son rapport annuel sur le développement humain, le PNUD souligne la difficulté que l'on a aujourd'hui à "transformer les sentiments de solidarité internationale" en mécanismes opérationnels et efficaces de coopération internationale. C'est peut-être sur ce point que nous devrions axer notre propos. Les symptômes révélateurs d'une crise de la coopération internationale se multiplient. Il n'existe pas de mécanismes adéquats, les mécanismes traditionnels n'inspirent plus confiance et l'aide internationale aux pays en développement ou aux pays pauvres est mal évaluée. On s'aperçoit, par exemple, que "l'aide humanitaire" n'a pas de résultats positifs au niveau du développement et entraîne plutôt de nouvelles relations de dépendance. On ne sait pas très bien si la coopération internationale doit prendre la forme d'accords entre les gouvernements ou si elle doit être canalisée et mise en oeuvre par des organisations non gouvernementales ou par le biais du système multilatéral d'organismes intergouvernementaux spécialisés. On ne sait pas très bien non plus quel est le lien entre la coopération internationale de caractère humanitaire et "l'économie réelle" des pays donateurs, entre cette forme de coopération et l'ouverture de nouveaux marchés pour les produits et technologies des pays coopérants. Cette dernière question est d'une nécessité impérieuse. L'envoi de produits alimentaires à un pays qui se trouve dans une situation critique peut se justifier pendant un temps limité, lorsque le pays est confronté à une crise qui n'a pas d'autre solution. A moyen et à long terme, la coopération doit tendre à instaurer des conditions de durabilité dans le pays bénéficiaire, à encourager la recherche scientifique et technique, à renouveler l'arsenal technologique, à former la population et enfin à ouvrir des espaces de développement. Elle doit également viser à la création de nouveaux marchés pour les produits des pays pauvres. La dissociation entre l'"économie réelle" des pays donateurs et la coopération internationale est la principale question que soulève l'examen de la répartition du revenu au niveau international.

14. Autre point qui frappe l'attention, le faible montant de l'aide internationale en faveur des pays pauvres. Les tableaux qui suivent montrent le volume global, en chiffres absolus, de l'aide internationale reçue par les principaux pays bénéficiaires, ainsi que la part de cette aide par rapport au nombre de personnes qui vivent dans la misère. Le tableau 4 indique le volume de l'aide internationale reçue par les 20 principaux pays bénéficiaires. Le tableau 5 montre que du point de vue des pays pauvres, l'aide par habitant est de 4,2 dollars par personne pauvre, compte tenu de toutes les formes et de toutes les sources de coopération internationale. Il est évident que les mécanismes actuels n'entraîneront aucun changement significatif de la situation en ce qui concerne la répartition du revenu au niveau mondial.

Tableau 4

Volume de l'aide reçue par 20 pays sélectionnés qui absorbaient 61 %
de l'aide internationale totale en 1990

Pays en développement	Total pour 1990 En millions de dollars E.-U.	Pourcentage du PIB
Egypte	5 584	17,2
Bangladesh	2 081	10,5
Chine	2 064	0,5
Indonésie	1 717	2,0
Inde	1 550	0,5
Philippines	1 266	3,0
Turquie	1 259	1,7
République-Unie de Tanzanie	1 155	37,5
Pakistan	1 108	2,8
Kenya	989	11,3
Maroc	965	4,4
Mozambique	923	77,4
Jordanie	884	16,7
Ethiopie	871	14,6
Zaire	816	9,2
Thaïlande	787	1,2
Soudan	768	9,5
Sénégal	724	15,4
Côte d'Ivoire	674	7,2
Sri Lanka	659	9,1
Total partiel	26 844	2,4
APD totale, en pourcentage */	61,00	

Source : PNUD, Rapport sur le développement dans le monde, 1992,
tableau 3.10.

*/ Aide publique au développement.

15. Selon des chiffres du PNUD de 1990, les pays développés affectent 54 milliards de dollars par an à l'aide au développement. 52 milliards proviennent des pays de l'OCDE, ce qui correspond à 0,35 % de leur PIB. Il s'agit à raison de 70 % d'aide bilatérale, c'est-à-dire une aide accordée par un gouvernement à un autre.

Tableau 5

Rapport entre la pauvreté et la coopération internationale
dans 10 pays sélectionnés

Pays en développement dans lesquels le nombre de personnes pauvres est élevé	Pauvres (millions)	Pourcentage du total du nombre de pauvres du monde	APD par habitant (dollars E.-U.)	APD en pour cent du montant total mondial de l'APD
Inde	410	34,2	1,8	3,5
Chine */	120	9,9	1,8	4,7
Bangladesh	99	8,3	18,0	4,7
Indonésie	70	5,8	9,3	3,9
Pakistan	37	3,1	8,8	2,5
Philippines	36	3,0	20,3	2,9
Brésil	33	2,8	1,1	0,4
Ethiopie	30	2,5	17,7	2,0
Myanmar	17	1,4	4,7	0,4
Thaïlande	17	1,4	14,1	1,8
	869	72,4	4,2	26,8

Source : PNUD, doc. cit., tableau 3.11.

*/ La Banque mondiale estime à 100 millions le nombre de pauvres vivant en Chine, mais il ne s'agit que des campagnes. Ce tableau porte sur l'ensemble de la population, et le chiffre correspondant a été de 120 millions.

16. Le Sommet mondial de Copenhague a défini les devoirs qui incombent aux Etats pour éviter que le fossé entre pays riches et pays pauvres ne se creuse. Certes, il n'est pas arrivé à mettre en place des mécanismes obligatoires, mais les pays participants ont exprimé solennellement la volonté de progresser sur cette voie. Les principaux mécanismes suggérés sont : a) l'aide aux pays pauvres pour le remboursement de la dette extérieure; b) le financement partagé de programmes sociaux connu sous le nom de "mécanisme 20:20"; et c) l'objectif qui consiste, pour les pays riches à affecter 0,7 % de leur PIB à l'aide et à la coopération internationales. Le tableau 6 indique la part en pourcentage du PIB de l'aide bilatérale accordée par les pays développés. La majorité de ces pays, à l'exception des pays scandinaves et des Pays-Bas, sont très loin de ce chiffre 5/. Si l'objectif de 0,7 % était atteint, le volume de ressources affecté à la coopération internationale doublerait

pour atteindre un peu plus de 100 milliards de dollars. Sans doute n'est-ce pas là une condition suffisante pour arriver à un meilleur équilibre dans la répartition du revenu au niveau international, mais c'est peut-être une condition nécessaire.

Tableau 6

Caractéristiques de l'aide bilatérale
(priorités de l'aide bilatérale)

Pays	APD (millions de dollars E.-U.) 1990	APD en pourcentage du PIB 1990	Aide sociale 1988/89	Priorités sociales 1988/89	Aide humaine 1988/89	Pourcentage du total de l'APD affecté aux priorités humaines
Norvège	1 207	1,17	27,2	72,3	0,230	19,7
Finlande	846	0,64	38,0	41,4	0,100	15,7
Danemark	1 171	0,93	19,2	55,4	0,099	10,6
Pays-Bas	2 580	0,93	21,1	44,5	0,087	9,4
Suède	2 007	0,90	17,0	41,5	0,064	7,1
Suisse	750	0,31	35,8	50,6	0,056	18,1
Canada	2 470	0,44	23,8	45,9	0,048	10,9
Italie	3 395	0,32	18,0	47,3	0,027	8,5
Royaume-Uni	2 639	0,27	13,4	65,8	0,024	8,8
France	6 277	0,52	11,0	35,9	0,021	4,0
Autriche	389	0,25	13,4	60,6	0,020	8,1
Etats-Unis	10 166	0,19	16,4	50,4	0,016	8,3
Allemagne	6 320	0,42	8,9	21,4	0,008	1,9
Japon	9 054	0,31	10,7	25,5	0,008	2,7
Australie	955	0,34	6,4	31,4	0,007	2,0
Total 15 pays	50 226	0,35	14,8	43,7	0,023	6,5

Source : PNUD, doc. cit., tableau 3.14.

17. Les mécanismes suggérés par le Sommet mondial pour atténuer la concentration des revenus au niveau international ne semblent pas avoir donné de résultats spectaculaires au cours de l'année dernière. Un certain nombre de réunions destinées à assurer le suivi du Sommet ont été organisées, au cours desquelles on a tenté de mettre en oeuvre les mécanismes d'aide. Mais aucune idée nouvelle de nature à favoriser l'introduction de changements dans le domaine de la coopération internationale ne semble se faire jour, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays du tiers monde.

18. L'affectation à la coopération internationale d'un volume de ressources plus important supposerait en outre, comme on l'a déjà dit, une meilleure définition du rapport entre la coopération internationale et l'"économie réelle" c'est-à-dire le commerce international, le transfert de technologie, l'ouverture des marchés, etc. La question s'impose du fait de la "globalisation" de l'économie. La coopération continue d'être conçue exclusivement sous l'angle humanitaire. Dès lors qu'elle sera perçue comme une nécessité dans ce système économique mondial globalisé, sa conception, ainsi que le volume de l'aide, seront modifiés. La coopération internationale devrait servir à l'avenir à prévenir, à contrecarrer et à réguler les crises à l'échelle mondiale et à établir un lien entre la nécessité morale d'instaurer des formes de solidarité internationale et les nécessités économiques d'un monde de plus en plus interdépendant.

DEUXIEME PARTIE

E. La répartition du revenu au niveau national

19. On possède peu de données fiables sur la répartition du revenu au niveau national. Selon la Banque mondiale, les données existantes doivent être utilisées avec prudence. Nous avons obtenu soit directement, soit indirectement, des renseignements partiels sur un certain nombre de pays, qui sont récapitulés dans les tableaux ci-après.

Tableau 7. Tableau comparatif de la répartition du revenu par quintile
dans des pays sélectionnés

	20 % les plus pauvres	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	20 % les plus riches	10 % les plus riches	Ratio quintile V à quintile 1
République-Unie de Tanzanie							
1960-69	5,8	10,2	13,9	19,7	50,4	35,6	8,7
1990-93	2,4	5,7	10,1	18,7	62,7	46,5	26,1
Chili							
1960-69	4,4	9,0	13,8	21,4	51,4	34,8	11,7
1990-93	3,3	6,9	11,2	18,3	60,4	45,8	18,3
Inde							
1960-69	6,7	10,5	14,3	19,6	48,9	35,2	7,3
1990-93	8,8	12,5	16,2	21,3	41,3	27,1	4,7
Sri Lanka							
1960-69	7,5	11,7	15,7	21,7	43,4	28,2	5,8
1990-93	8,9	13,1	16,9	21,7	39,3	25,2	4,4
Honduras							
1960-69	2,3	5,0	8,0	16,9	67,8	50,0	29,5
1980-89	2,7	6,0	10,2	17,6	63,5	47,9	23,5
Royaume-Uni							
1960-69	6,3	12,6	18,4	23,9	38,8	23,5	6,2
1980-89	4,6	10,0	16,8	24,3	44,3	27,8	9,6
Australie							
1960-69	6,6	13,5	17,8	23,4	38,8	23,7	5,9
1980-89	4,4	11,1	17,5	24,8	42,2	25,8	9,6
Italie							
1960-69	5,1	10,5	16,2	21,7	46,5	30,9	9,1
1980-89	6,8	12,0	16,7	23,5	41,0	25,3	6,0
Allemagne							
1960-69	6,5	10,3	15,0	22,0	46,2	30,3	7,1
1980-89	7,0	11,8	17,1	23,9	40,3	24,4	5,8
Canada							
1960-69	5,0	11,8	17,9	24,3	41,0	25,1	8,2
1980-89	5,7	11,8	17,7	24,6	40,2	24,1	7,1
Norvège							
1960-69	6,3	12,9	18,8	24,7	37,3	22,2	5,9
1980-89	6,0	12,9	18,3	24,6	38,2	22,8	6,4
Pays-Bas							
1960-69	6,45	11,6	16,4	22,7	42,9	27,7	6,6
1980-89	8,2	13,1	18,1	23,7	36,9	21,9	4,5

20. Des données fragmentaires dont on dispose on peut dégager les tendances suivantes 6/ :

a) La concentration ou la redistribution des revenus au niveau national ne présente pas un comportement homogène dicté exclusivement par les lois du marché international, mais dépend de la réglementation interne, de la politique et des décisions de chaque pays;

b) Dans les pays industrialisés, au cours des 20 dernières années la répartition des revenus a été sujette à des variations mais avec toutefois une tendance croissante à la concentration. On constate d'une part une tendance au maintien des taux historiques de répartition, avec une légère redistribution (c'est le cas de l'Australie, de l'Italie et de la France). Dans les années 70, la concentration a diminué en Allemagne (le ratio du quintile le plus élevé au quintile le plus faible tombant de 7,1 à 5,8) et aux Pays-Bas où l'on a assisté à une baisse de 2 points au cours des 20 dernières années. On a enregistré en Italie et en Espagne des changements importants au niveau de la redistribution, dus probablement au fort taux de croissance de ces pays, à leur intégration de plus en plus grande à l'économie mondiale et plus encore peut-être à la politique sociale des pouvoirs publics. On assiste par ailleurs à une concentration croissante des revenus. Au Royaume-Uni, on constate une baisse de la part du quintile le plus pauvre, qui tombe de 7 à 4,6 %, ainsi que de celle des quintiles correspondant aux groupes intermédiaires, le tout au bénéfice du quintile le plus élevé dont la part est passée de 39,7 % dans les années 60 à 44,3 % dans les années 80. Le dernier chiffre est de 1990 7/;

c) Dans les pays pauvres, la crise a souvent conduit à un appauvrissement de l'ensemble de la population, ce qui se traduit au niveau des chiffres par une redistribution apparente. En fait, le taux de croissance étant négatif (ou très bas), les secteurs dont le niveau de consommation est le plus élevé ont également été touchés. C'est le cas de l'Inde, où le ratio des 20 % les plus riches aux 20 % les plus pauvres a été de 7,3 au cours des années 60 et de 7,1 au cours des années 80, puis est tombé à 4,7 en 1993, dernière année pour laquelle on dispose de données. Il en est allé de même en Afrique, comme le montre le cas de pays comme le Kenya et la Zambie, et en Asie, comme en attestent le Népal et le Bangladesh (voir note 6). Il est intéressant de relever, avec toute la prudence qui s'impose, que dans le cas de la Hongrie et d'autres pays qui ont rompu récemment avec le régime d'économie planifiée, les chiffres ont évolué de la même manière.

21. Les données de la Commission économique pour l'Amérique latine 8/ font apparaître une concentration croissante du revenu en ce qui concerne les populations urbaines du continent latino-américain. Cette analyse est différente des précédentes puisqu'elle ne concerne que la répartition du revenu dans les villes, et ne prend pas en compte les populations rurales, généralement plus pauvres. Il ressort du tableau que la part des populations les plus pauvres (40 % les plus pauvres) est en baisse dans la quasi-totalité des pays, à l'exception de l'Uruguay et, dans une moindre mesure, du Chili.

L'Uruguay a appliqué une politique économique qui consistait à tenter par tous les moyens de maintenir un certain mode de répartition du revenu, qui est le meilleur de toute l'Amérique latine. Au Costa Rica, autre pays où la répartition est historiquement équitable, une plus grande concentration commence également à se manifester. La baisse des revenus enregistrée dans le groupe des 40 % les plus faibles dans des pays comme le Venezuela par exemple est peut-être due à des raisons numériques, qui expliquent et qui permettent de comprendre les difficultés et les conflits urbains qui se sont produits dans ce pays et ailleurs ces derniers temps.

Tableau 8

Répartition du revenu dans les villes en Amérique latine
1980-1992 a/

Pays	Année	40 % les plus pauvres	30 % suivants	20 % faibles 10 % les plus riches	10 % les plus riches
Argentine <u>b/</u>	1980	18,0	25,6	26,6	29,8
	1986	16,2	24,1	25,2	34,5
	1992	15,2	25,0	28,2	31,6
Brésil	1979	11,7	20,7	28,5	39,1
	1987	9,7	18,1	27,9	44,3
	1990	9,6	19,3	29,4	41,7
Chili <u>c/</u>	1987	12,6	20,6	27,3	39,6
	1990	13,4	21,2	26,2	39,2
	1992	13,6	20,7	25,2	40,5
	1994	13,3	20,5	25,9	40,3
Costa Rica	1981	18,9	28,1	29,8	23,2
	1988	17,2	26,7	28,5	27,6
	1992	17,0	27,8	28,3	26,9
Mexique <u>d/</u>	1984	20,1	27,1	27,0	25,8
	1988	16,2	22,0	24,8	36,9
	1992	16,6	22,1	26,5	34,8
Panama	1979	15,5	25,4	30,0	29,1
	1986	14,2	25,2	27,6	33,0
	1991	13,3	24,3	28,2	34,2
Uruguay	1981	17,7	24,5	26,6	31,2
	1986	17,3	23,1	27,2	32,4
	1992	21,9	26,2	26,0	25,9
Venezuela	1981	20,2	28,5	29,5	21,8
	1986	16,3	26,0	28,8	28,9
	1992	16,4	26,2	29,3	28,1

Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL); chiffres fondés sur des tableaux résultant d'enquêtes permanentes sur des groupes de ménages des pays de la région.

a/ Part dans la répartition du revenu de groupes de ménages urbains classés en fonction du revenu par habitant.

b/ Zone métropolitaine de Buenos Aires.

c/ Tableaux fondés sur des enquêtes socio-économiques nationales effectuées en 1987, 1990, 1992 et 1994.

d/ Tableaux fondés sur des enquêtes sur le revenu et les dépenses de groupes de ménages.

F. Analyse comparative de la répartition du revenu

22. Le mandat confié au Rapporteur spécial a fait ressortir la nécessité d'établir des indicateurs qui permettraient de mieux appréhender la question de la répartition du revenu dans le monde, et son articulation avec le problème de la pauvreté. Nous avons donc élaboré un indicateur qui permet de classer les pays en fonction de la structure du revenu et de la concentration de la richesse. Les chiffres portent sur la période 1987-1993; seuls figurent les pays pour lesquels des données étaient disponibles 9/.

Tableau 9

Classement des pays selon le mode de répartition du revenu, 1990-1993

(Ratio entre le revenu du quintile supérieur
et le revenu du quintile inférieur)

Pays	Ratio	
	Chiffres correspondant à la période 1985-1989	Chiffres correspondant à la période 1990-1993
1. Hongrie		3,2
2. Pologne		3,9
3. Rwanda	4,0	
4. Bangladesh	4,1	
5. Népal	4,3	
6. Espagne		4,4
7. Sri Lanka		4,4
8. Pays-Bas	4,5	
9. Suède	4,6	
10. Bulgarie		4,7
11. Inde		4,7
12. Pakistan		4,7
13. Ethiopie	4,8	
14. Indonésie		4,9
15. Ouganda		4,9
16. Viet Nam		5,6
17. République de Corée	5,7	
18. Allemagne	5,8	
19. Yougoslavie	5,9	
20. Finlande	6,0	
21. Italie	6,0	
22. Ghana	6,3	
23. Norvège	6,4	
24. Côte d'Ivoire	6,5	
25. Chine		6,5
26. Algérie	6,7	
27. Maroc		7,9
28. Canada	7,1	

Pays	Ratio	
	Chiffres correspondant à la période 1985-1989	Chiffres correspondant à la période 1990-1993
29. Danemark	7,1	
30. Jamaïque		7,3
31. Jordanie		7,3
32. Philippines	7,4	
33. France	7,5	
34. Tunisie		7,8
35. Thaïlande	8,3	
36. Suisse		8,6
37. Bolivie		8,6
38. Hong Kong	8,7	
39. Nouvelle-Zélande	8,8	
40. Zambie		8,9
41. Etats-Unis	8,9	
42. Singapour	9,6	
43. Australie	9,6	
44. Nigéria		9,6
45. Royaume-Uni	9,6	
46. Venezuela	10,3	
47. Pérou	10,5	
48. Fédération de Russie		11,4
49. Malaisie	11,7	
50. Costa Rica	12,7	
51. Nicaragua		13,2
52. Mauritanie	13,2	
53. République dominicaine	13,2	
54. Mexique	13,6	
55. Colombie		15,5
56. Zimbabwe		15,6
57. Botswana	16,4	
58. Sénégal		16,7
59. Kenya		18,2
60. Chili		18,3
61. Afrique du Sud		19,2
62. Lesotho	20,7	
63. Kirghizistan		22,8
64. Honduras	23,5	
65. République-Unie de Tanzanie		26,1
66. Guinée équatoriale		28,0
67. Panama	29,9	
68. Guatemala	30,0	
69. Brésil	32,1	
Nombre total de pays : 69		

23. Le tableau ci-dessus fait apparaître quatre catégories de pays en ce qui concerne la répartition du revenu :

a) Un groupe de pays développés ou à niveau de développement intermédiaire dans lesquels la répartition du revenu est satisfaisante puisque le revenu des 20 % les plus riches de la population est de trois à six fois supérieur au revenu des 20 % les plus pauvres;

b) Un groupe de pays développés et en développement dans lesquels le revenu des 20 % les plus riches est de sept à dix fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres;

c) Un groupe de pays développés, en développement ou sous-développés qui se caractérisent par une répartition inéquitable du revenu, puisque le revenu de la tranche la plus riche de la population est plus de dix fois supérieur à celui de la tranche la plus pauvre. Il vaut la peine de noter qu'on trouve dans cette catégorie les pays où une grande richesse coexiste avec une extrême pauvreté;

d) Le quatrième et dernier groupe comprend les pays "de pauvreté généralisée", c'est-à-dire les pays qui connaissent à la fois un taux de croissance très bas, une grande pauvreté et une faible concentration du revenu.

24. On a construit un graphique mettant en regard la répartition du revenu et le PIB par habitant pour différents pays, qui indique clairement où se situe chacun d'entre eux. Dans l'angle supérieur gauche, on trouve les pays où la pauvreté est généralisée et, dans l'angle supérieur droit, les pays développés où la répartition du revenu est "équitable". Plus on descend dans le graphique, plus la concentration du revenu est forte (voir les chiffres en annexe). L'angle inférieur droit est vide, ce qui montre bien - d'où l'intérêt de ce graphique - que la répartition équitable du revenu a été l'une des conditions du développement dans les pays actuellement développés.

TROISIEME PARTIE

G. Education, discrimination et répartition du revenu

25. On peut affirmer que le schéma de la répartition du revenu se reproduit, selon une symétrie presque parfaite, dans le domaine de l'éducation, aux niveaux international et national. Le tableau 10 montre que les dépenses publiques d'éducation s'élèvent à 1 089 dollars par habitant dans les pays

développés et à 43 dollars par habitant dans les pays peu développés ou en développement. Dans les pays développés, ces dépenses ont doublé de 1980 à 1993, passant de 500 dollars à 1 089 dollars par habitant. L'écart observé dans le domaine de l'éducation est peut-être plus important et encore plus lourd de conséquences que les disparités relevées dans d'autres domaines parce qu'il signifie que va se creuser le fossé entre ceux qui acquièrent les connaissances nécessaires pour gérer la modernisation en marche et ceux qui n'ont pas accès à ces connaissances.

REPARTITION DU REVENU ET PIB PAR HABITANT DANS DIFFERENTS PAYS :
 GRAPHIQUE DE DISPERSION

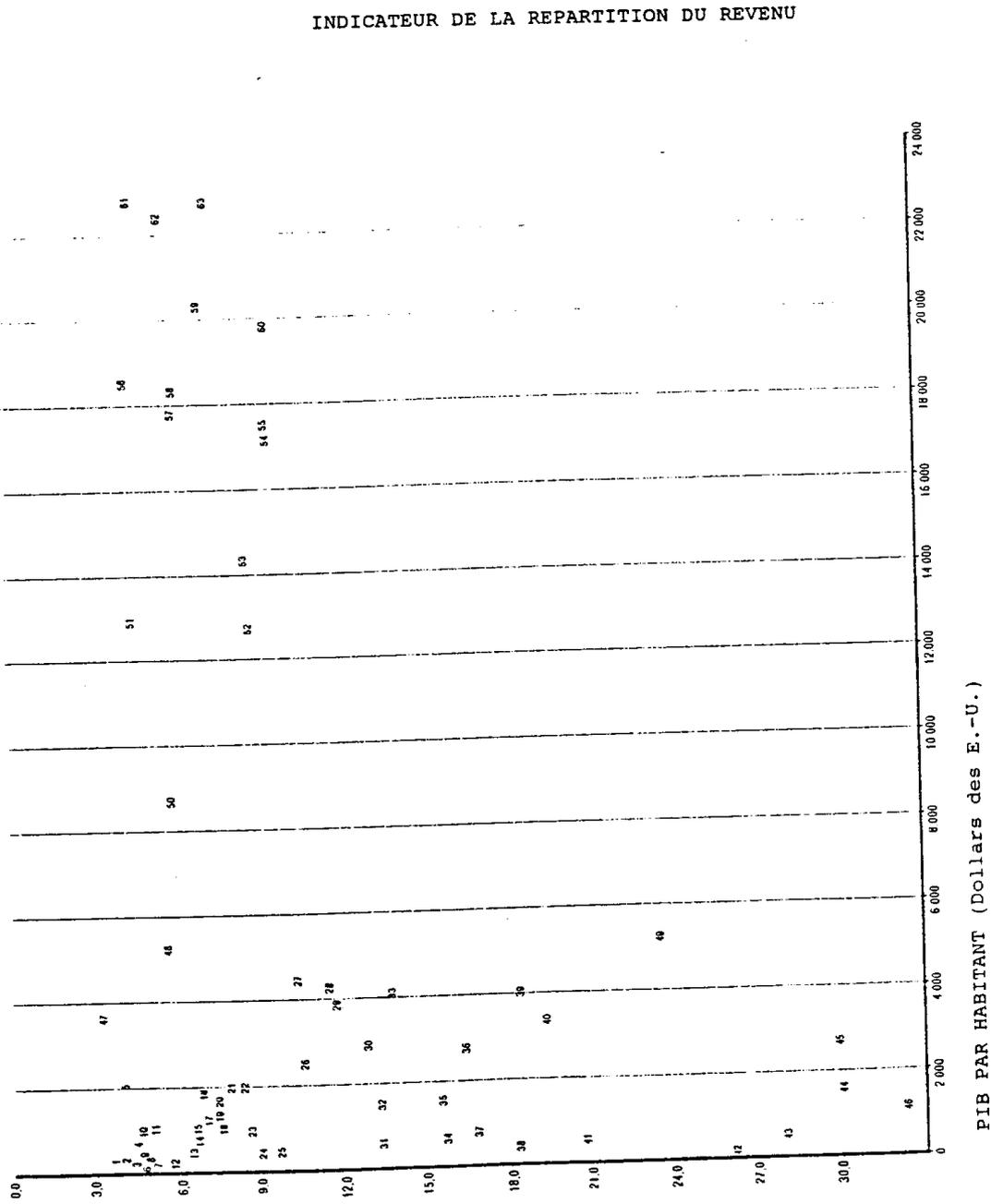


Tableau 10

Dépenses publiques d'éducation

Pourcentage du PNB			Dépenses publiques par habitant (en dollars des Etats-Unis)			Croissance moyenne annuelle			
	1980	1990	1993	1980	1990	1993	1980-90	1980-93	1990-93
Afrique	5,3	5,7	6,2	48	41	38	-1,56 %	-1,78 %	-2,50 %
Amérique	4,9	5,2	5,4	310	526	597	5,43%	5,17%	4,31%
Asie	4,4	4,2	4,3	41	75	92	6,23%	6,41%	7,05%
Europe	5,1	5,0	5,2	417	742	782	5,93%	4,96%	1,77%
Océanie	5,6	5,6	6,0	167	715	743	4,35%	3,64%	1,29%
Pays développés	5,2	5,1	5,3	500	950	1 089	6,63%	6,17%	4,66%
Pays en développement	3,8	4,0	4,1	32	41	43	2,51%	2,30%	1,60%
Afrique (à l'exclusion des Etats arabes)	5,1	5,3	5,7	41	30	28	-3,08%	-2,89%	-2,27%
Etats arabes	4,1	5,2	5,8	109	111	116	0,18%	0,48%	1,48%
Amérique latine et Caraïbes	3,9	4,1	4,6	95	107	143	1,20%	3,20%	10,15%
Asie orientale et Océanie	2,8	3,0	3,0	12	20	28	5,24%	6,73%	11,87%
Asie du Sud-Est	4,1	3,9	3,7	13	30	12	8,72%	-0,61%	-26,32%
Pays les moins avancés	4,2	2,9	2,8	8	9	8	1,18%	0,00%	-3,85%
Total mondial	4,9	4,9	5,1	129	208	229	4,89%	4,51%	3,26%

Source : Annuaire statistique, UNESCO.

26. Les chiffres de l'analphabétisme attestent l'ampleur de la population qui, dans le tiers monde, n'a aucun accès à l'éducation de base. En Afrique, globalement, l'analphabétisme a progressé entre 1980 et 1995. En Asie, on observe depuis peu une légère tendance à la diminution, de même qu'en Amérique latine. Dans les pays les moins avancés, c'est-à-dire ceux qui se trouvent dans les 20 % les plus pauvres pour la répartition du revenu mondial, le taux

d'analphabétisme augmente de 1,51 %. (Par souci de concision, on n'a pas détaillé ici ces chiffres par pays.)

27. Dans de nombreux pays à faible revenu, l'aggravation des disparités entre les revenus aboutit à une modification des priorités d'investissement des Etats. Ces dernières années, on a assisté à un recul des flux de ressources destinés aux secteurs sociaux les plus importants, en particulier l'éducation et la santé. Le tableau ci-dessous fait ressortir le paradoxe suivant : entre 1972 et 1982, les pays à faible revenu ont augmenté considérablement leurs dépenses militaires tandis que, dans le même temps, les dépenses d'éducation diminuaient des deux tiers et les dépenses de santé de moitié. Dans tous les cas, les dépenses sociales ont diminué dans les pays en développement alors que dans les pays développés la tendance à l'augmentation de ces dépenses se maintient. C'est là l'un des effets pervers de la répartition du revenu mondial.

Tableau 11

Budgets nationaux de la défense, de l'éducation et de la santé, en pourcentage

	Défense		Education		Santé	
	1972	1982	1972	1982	1972	1982
Pays à revenu faible	12,4	18,5	15,2	5,5	6,1	3,0
Pays à revenu intermédiaire	15,1	12,1	13,0	11,6	6,5	4,7
Pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure	16,9	14,2	17,9	13,7	4,5	3,7
Pays à revenu intermédiaire - tranche supérieure	14,6	11,5	11,6	10,9	7,0	5,5
Pays exportateurs de pétrole	13,0	24,8	13,6	8,2	5,6	5,5
Pays industriels	23,3	13,9	4,3	4,8	9,9	11,7

28. Ce désinvestissement dans l'éducation et la santé, conséquence de la répartition du revenu aux niveaux national et international, n'a pas le même impact sur toutes les catégories de la population. Il est évident que, de manière générale, les enfants sont les plus touchés mais, parmi les groupes qui pâtissent eux aussi de ces réductions, il faut mentionner en particulier les femmes, les minorités et les populations autochtones.

29. Les femmes comptent parmi les groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés en ce qui concerne l'égalité des chances. Le rapport des Nations Unies sur la situation sociale dans le monde en 1993 montre que les taux d'analphabétisme féminins sont supérieurs de près de 30 % à ceux des hommes. Dans de nombreuses régions du monde, il y a une corrélation très forte entre l'analphabétisme et la condition de la femme. C'est pourquoi on a commencé à parler de la "féminisation de la pauvreté". Dans bien des pays, les femmes contraintes de jouer le rôle de chef de famille appartiennent aux couches les plus pauvres de la population. Selon le rapport de la Banque mondiale pour 1995, "en Amérique latine les salaires horaires des femmes

ont chuté encore plus brutalement que ceux des hommes, ce qui tient en partie au fait que les femmes étaient concentrées dans le secteur informel et dans des secteurs durement touchés où les salaires sont bas, comme celui de l'habillement". Le rapport évoque également le cas de certains pays d'Afrique

où les femmes ont eu le plus à souffrir des politiques d'ajustement structurel. Une politique axée sur l'égalité des chances pour les femmes devrait permettre de surmonter les divers obstacles d'ordre culturel, social et économique qui entravent la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels de cette fraction considérable de la population.

30. Les minorités, et en particulier les populations autochtones, font elles aussi parties des groupes les plus marginalisés, les plus défavorisés et les plus en butte à la discrimination, ceux où, comme l'ont montré des études récentes, les problèmes d'accès à l'éducation sont les plus aigus et qui constituent les principaux foyers d'analphabétisme. Dans la répartition du revenu national ces groupes se situent tout en bas de l'échelle.

31. Les données sur la répartition internationale du revenu mettent clairement en évidence les causes des migrations internationales de travailleurs et les problèmes qui ne manqueront pas de surgir à l'avenir dans ce domaine. Il est évident que face à la mondialisation croissante des communications et au creusement continu de l'écart entre les niveaux de vie, la pression qu'exercent les travailleurs des pays pauvres pour aller s'installer dans les pays riches ira en augmentant.

32. La pauvreté, nous le disions dans notre premier rapport, est la forme moderne de l'esclavage. C'est la négation ultime de tous les droits économiques, sociaux et culturels et, partant, de tous les droits de l'homme. Pour conclure, on peut affirmer qu'il existe à l'évidence une corrélation étroite entre la répartition du revenu, au niveau tant international que national, et l'accroissement de la pauvreté.

33. Mais il semblerait aussi que le phénomène décrit dans ce rapport soit la cause principale de la pauvreté.

CONCLUSIONS

H. Répartition du revenu et égalité des chances

34. L'égalité des chances est une notion qui permet de rendre opératoire le concept de droits économiques, sociaux et culturels. Comme on le sait, et comme cela a été souligné dans le rapport précédent, la non-exigibilité de ces droits est l'un des aspects les plus controversés du droit international. La notion de discrimination à l'égard des personnes ou des groupes, en revanche, ne prête pas à controverse. Le droit à l'égalité des chances étant déterminant pour la pleine jouissance des droits en question, il s'ensuit que la non-existence de l'égalité des chances constitue une discrimination manifeste et une violation des droits de la personne. La répartition inéquitable du revenu est l'une des formes que revêt l'inégalité des chances, au niveau international comme sur le plan national.

35. Lorsqu'on parle d'égalité des chances, on ne se réfère pas à un scénario qui mettrait en présence des individus, des acteurs sociaux ou des sujets censés agir dans le cadre d'un marché libre et supposément transparent. Bien plutôt, on veut dire par là que les individus, les groupes, les collectivités ou les secteurs de la société, et les pays eux-mêmes se trouvent dans des conditions d'inégalité et que, le plus souvent, certains sont objectivement victimes de discrimination par rapport à d'autres, ce qui fait qu'ils ne bénéficient tout simplement pas des mêmes possibilités. L'égalité des chances,

cela signifie une politique sociale qui mette les avantages sociaux à la portée de tous en éliminant ces discriminations, une politique de l'emploi qui permette à chacun d'accéder au marché du travail en fonction de ses compétences et, en matière de commerce international, une politique qui vise à offrir aux pays les mêmes possibilités tout en tenant dûment compte de leurs différences et de leurs inégalités objectives, étant entendu que chacun - individu, groupe ou pays - peut choisir comme il l'entend la voie à suivre pour parvenir à ces objectifs, la liberté des personnes et des collectivités étant ainsi garantie.

36. La notion d'égalité des chances et son corollaire, le droit de chacun à avoir des chances égales, permettent d'autre part de redéfinir le devoir des Etats s'agissant de favoriser le plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels. Dans cette optique, l'absence d'égalité des chances devra être considérée comme une discrimination à l'encontre de certains individus, groupes, segments ou composantes de la société. Une politique d'égalité des chances impliquera de prendre les mesures nécessaires, y compris le cas échéant des dispositions spéciales, afin que le groupe ou la catégorie victime de discrimination puisse, dans les mêmes conditions que le reste de la population, exercer pleinement ses droits. Il s'agit là d'un devoir qui incombe bel et bien à l'Etat, et que consacrent les instruments internationaux.

37. Outre qu'elle aide à préciser les devoirs de l'Etat, la notion d'égalité des chances favorise la mise en oeuvre de politiques sociales qui ne relèvent pas du paternalisme ou de l'assistanat. Trop souvent, en effet, les politiques sociales ont pêché par leur paternalisme avéré, c'est-à-dire par une attitude qui ne vise pas à protéger réellement la population. La plupart du temps, l'aide accordée dans cette optique paternaliste s'est accompagnée de la mise en place de liens de clientélisme politique, qui ont empêché des individus, des groupes ou des segments de la société d'exercer pleinement et librement leur citoyenneté. Une telle aide empêche généralement ceux qui en sont les bénéficiaires de prendre pleinement conscience de leurs droits en tant qu'individus et, en particulier, d'exercer leurs droits économiques, sociaux et culturels.

38. La constatation qui précède vaut aussi bien sur le plan international que sur le plan national. La coopération internationale doit s'inscrire très clairement dans la logique de l'égalité des chances. Trop souvent, en effet, elle procède d'une démarche paternaliste et vise à résoudre un problème - grand ou petit - d'ordre conjoncturel, sans agir sur les causes profondes. C'est un fait bien connu que cette aide, qui revêt parfois un caractère humanitaire, loin de donner aux pays ou à la région bénéficiaires les moyens d'agir de façon autonome dans le concert des nations, a fréquemment pour effet d'entraver les initiatives locales, d'induire une dépendance majeure et de réduire l'égalité des chances au niveau international.

39. La notion d'égalité des chances, telle que nous venons de l'exposer, met en évidence la façon dont s'articulent la question des droits de l'homme et la problématique de l'économie, du fonctionnement de la production, de la consommation, de l'emploi et des marchés, au niveau national et à l'échelle internationale. Elle permet de saisir concrètement la relation entre les phénomènes de discrimination et les droits de la personne.

I. PLAN DE TRAVAIL POUR LE PROCHAIN RAPPORT

40. Le troisième rapport du Rapporteur spécial chargé de la question des relations entre la répartition du revenu et les droits de l'homme devrait se centrer sur la relation entre ces processus et la pauvreté, thématique qui est au coeur des préoccupations sociales dans le monde d'aujourd'hui : à ce titre, elle doit donc retenir tout particulièrement l'attention du Rapporteur spécial.

41. Le troisième rapport devrait également analyser différentes options possibles et formuler des suggestions quant à la manière dont le système des Nations Unies et les pays peuvent collaborer pour améliorer la situation décrite. Ces efforts devraient intervenir a) sur le plan de la coopération internationale, b) sur le plan de la coopération multilatérale, c) au niveau national.

42. Le troisième rapport devrait affiner les indicateurs adoptés et utilisés dans le deuxième rapport et, par l'intermédiaire du Secrétariat et du Centre pour les droits de l'homme, demander aux gouvernements de fournir davantage d'informations sur ces questions.

Notes

1/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1995. Le monde du travail dans une économie sans frontières. Indicateurs du développement dans le monde, 1995.

2/ Toutes les données et tous les tableaux contenus dans le présent document ont été établis par l'auteur avec l'aide du Centro de Estudios Sociales SUR de Santiago du Chili, sur la base de chiffres officiels. L'auteur a eu pour collaborateur M. Fernando Torres. La section législative du Centre pour les droits de l'homme lui a également fourni de nombreuses données. Les principales sources des tableaux sont les suivantes : Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1995; PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, diverses livraisons; Nations Unies, Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1993. Ont également été utilisés l'Atlas de la Banque mondiale de 1995, ainsi que les World Tables 1994 et diverses livraisons de Social Indicators of Development. Le classement des pays est conforme aux critères de la Banque mondiale, sauf indication contraire. Voir Rapport sur le développement dans le monde, 1995, p. 249 et suivantes. Les données relatives à l'éducation sont tirées des rapports du PNUD et de l'UNESCO. Le Rapporteur spécial tient à remercier les pays, institutions spécialisées et ONG qui lui ont fourni de nombreux rapports.

3/ On le sait, les pays de plus grande richesse relative ont connu, pendant la période considérée, un changement dû à la croissance considérable du Japon, dont la part dans l'économie mondiale est passée de 3,75 à 16,90. La part de la République de Corée, quant à elle, est passée dans le même temps de 0,33 à 1,52 %.

4/ Le présent tableau est fondé sur le tableau intitulé "Part des pays dans le produit intérieur brut (PIB) mondial", et repose sur des chiffres de la Banque mondiale. Pour des raisons d'espace, les données sur lesquelles il se fonde ne peuvent être présentées ici, mais elles sont à la disposition de ceux qui souhaiteraient les consulter. Dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1992 du PNUD, on trouve le tableau ci-après, qui diffère légèrement de celui que nous avons établi :

Tableau 3.1

Disparités entre les revenus au niveau mondial, 1960-1989

	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	Les plus riches par rapport aux plus pauvres	Coefficient de Gini
1960	2,3	70,2	30 à 1	0,69
1970	2,3	73,9	32 à 1	0,71
1980	1,7	76,3	45 à 1	0,79
1989	1,4	82,7	59 à 1	0,87

5/ Le Centre pour les droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a envoyé aux divers pays une communication dans laquelle il leur demandait de lui adresser des renseignements aussi détaillés et à jour que possible sur ces points. Malheureusement, tous les pays n'ont pas encore répondu et une mise à jour sera donc présentée dans le prochain rapport.

6/ Dans tous les cas considérés, l'indicateur de "répartition du revenu" ne donne pas une idée claire du mouvement réel de l'économie, si bien que les chiffres demandent à être considérés avec prudence. Par ailleurs, les chiffres relatifs à la répartition du revenu sont nécessairement fondés sur des études ou "enquêtes" relatives à la consommation des ménages à partir desquelles on calcule le revenu, et ce de manière parfois arbitraire. On aboutit ainsi dans presque tous les cas à des données relativement ajustées pour les couches les plus pauvres de la population chez lesquelles le rapport entre revenu et consommation est très proche et à des données très erronées pour les couches élevées de la population pour lesquelles le rapport entre la consommation et le revenu se mesure en fonction de l'épargne et de l'investissement. Ceux qui établissent les statistiques doivent alors opérer des "corrections" en se fondant sur les "comptes nationaux", ce qui est souvent très arbitraire. Les comptes nationaux de leur côté sont souvent fondés sur des hypothèses concernant les dépenses et les revenus. Ce n'est pas donc pas un hasard si le PNUD a tenté de concevoir un indicateur plus fiable, dénommé indice du développement humain. Notre mandat se limitant à l'étude de la répartition du revenu, nous avons dû nous contenter de ces données. L'indice du développement humain a été critiqué pour son aspect ethnocentrique, qui a pour effet d'accorder la meilleure "qualité de vie" aux pays industrialisés, ce qui est sans aucun doute contestable vu sous d'autres perspectives.

7/ Toutes les données concernant les pays ont été élaborées à partir de chiffres de la Banque mondiale et du PNUD relatifs à diverses années par le Centro de estudios sociales SUR. Pour le Royaume-Uni, on se reportera en

particulier au Rapport sur le développement dans le monde, 1995, de la Banque mondiale. De nombreux pays n'ont pas envoyé de renseignements permettant de confirmer ces chiffres.

8/ Le Rapporteur spécial remercie la CEPAL de lui avoir communiqué ces chiffres.

9/ La question des indicateurs alimente une abondante controverse. On se reportera utilement au rapport de M. Danilo Türk (E/CN.4/Sub.2/1992/16) et aux autres rapports que le Rapporteur spécial a consacrés à cette question. On a critiqué, non sans raison, la validité des indicateurs qui mesurent en termes absolus tel ou tel paramètre social. Nous avons opté pour la construction d'indicateurs originaux qui visent à rendre compte des relations entre diverses composantes et de leur évolution. Pour l'analyse de la répartition du revenu, on utilise habituellement le "coefficient de Gini" qui, s'il offre une bonne mesure de la dispersion, a cependant l'inconvénient d'être opaque et de ne pouvoir être saisi facilement que par ceux qui connaissent bien les mathématiques ou l'économie. L'indicateur que nous avons mis au point est plus simple puisqu'il établit un rapport qui correspond à une réalité concrète, à savoir de combien le revenu de la tranche la plus riche de la population dans un pays donné est-il supérieur au revenu de la tranche la plus pauvre ? C'est un indicateur relatif - il met en lumière la relation entre deux composantes de la population - et évolutif car il permet de suivre comment cette relation évolue dans le temps. Evidemment, un tel indicateur ne pourra pas rendre compte, par exemple, de ce qui se passe dans les couches intermédiaires. S'il y a concentration du revenu parmi les couches à revenu intermédiaire, notre indicateur ne le fera pas nécessairement ressortir.

AnnexeINDICATEUR DE LA REPARTITION DU REVENU ET PIB PAR HABITANT
DANS DIFFERENTS PAYS

(voir graphique)

Classement		PIB par habitant	Ratio quintile inférieur/quintile supérieur
1	Rwanda	216	4,0 *
2	Bangladesh	227	4,1 *
3	Népal	195	4,3
4	Sri Lanka	669	4,4 *
5	Pologne	2 035	3,9 *
6	Ethiopie	106	4,8 *
7	Ouganda	181	4,9
8	Inde	286	4,7
9	Pakistan	419	4,7
10	Bulgarie	831	4,7 *
11	Indonésie	943	4,9
12	Viet Nam	132	5,6 *
13	Ghana	368	6,3
14	Chine	635	6,5 *
15	Côte d'Ivoire	928	6,5 *
16	Algérie	1 752	6,7 *
17	Philippines	960	7,4 *
18	Maroc	1 109	7,0 *
19	Jamaïque	1 592	7,3 *
20	Jordanie	1 247	7,3
21	Tunisie	1 875	7,8
22	Thaïlande	1 918	8,3 *
23	Bolivie	858	8,6 *
24	Zambie	356	8,9
25	Nigéria	386	9,6 *
26	Pérou	411	10,5
27	Venezuela	4 375	10,3 *
28	Fédération de Russie	4 200	11,4 *
29	Malaisie	3 741	11,7
30	Costa Rica	2 815	12,7 *
31	Nicaragua	536	13,2 *
32	République dominicaine	1 423	13,2 *

33	Mexique	4 020	13,6 *
34	Zimbabwe	577	15,6
35	Colombie	1 430	15,5
36	Botswana	2 642	16,4 *
37	Sénégal	710	16,7
38	Kenya	339	18,2
39	Chili	3 921	18,3 *
40	Afrique du Sud	3 339	19,2
41	Lesotho	407	20,7
42	République-Unie de Tanzanie	74	26,1 *
43	Guinée équatoriale	435	28,0 *
44	Guatemala	1 318	30,0 *
45	Panama	2 587	29,9
46	Brésil	1 073	32,1 *
47	Hongrie	3 537	3,2 *
48	Yougoslavie	5 161	5,5 *
49	Honduras	5 128	23,5 *
50	République de Corée	8 611	5,7 *
51	Espagne	12 861	4,4
52	Nouvelle-Zélande	12 634	8,8 *
53	Hong-kong	14 260	8,7
54	Australie	17 078	9,6
55	Royaume-Uni	17 312	9,6 *
56	Pays-Bas	18 405	4,5
57	Finlande	17 708	6,0
58	Italie	18 255	6,0
59	Canada	20 177	7,1 *
60	Singapour	19 720	9,6 *
61	Suède	22 177	7,1 *
62	Allemagne	22 279	5,8
63	France	22 662	7,5

Chiffres correspondant à la période 1990-1993.

* Chiffres correspondant à la période 1985-1989.
